



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
**POUR OU CONTRE UNE TAXE SUR LA MALBOUFFE ET LES BOISSONS SUCRÉES?**

Montréal, le 11 décembre 2013 – Ce mercredi 11 décembre à **Droit de Cité**, l'émission de débat diffusée devant public tous les mercredis à 19 h sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre une taxe sur la malbouffe et les boissons sucrées?**

**L'animateur:** Jean-Philippe Cipriani

**Les membres du jury:** M<sup>e</sup> Patrick Zakaria des Services juridiques Mon Avo-k, Judith Lussier, chroniqueuse-pigiste et Sébastien Bouthillier, enseignant au HEC et collaborateur à Faits et Causes.

**Les équipes:** Nesrine Hassen-Khodja et Catherine Souffront, étudiantes du DESS en pratique du droit criminel et pénal de l'Université de Sherbrooke, affrontent Patrice Labonté, étudiant en droit, et Clara Leroy, étudiante en sciences politiques et philosophie, tous deux de l'Université de Montréal.

**L'invitée-expert:** Corinne Voyer, directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

Au début du mois de novembre 2013, François Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé que le gouvernement ne taxerait pas les boissons énergisantes, refermant la porte sur cette possibilité. De son côté, le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert a indiqué que la taxe sur les boissons sucrées serait toutefois à l'étude dans le cadre du projet de politique nationale de prévention, qui prône l'adoption de saines habitudes de vie pour les Québécois.

Selon les données de la Coalition sur la problématique du poids, « 52,5% des Canadiens âgés de 18 ans ou plus souffrent d'embonpoint ou d'obésité ». L'idée de taxer les produits nocifs pour la santé est de plus en plus répandue, mais reste mitigée.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](http://www.facebook.com/droitcite)

- 30 -

**Renseignements :**

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
redaction@faitsetcauses.com



Facebook

[www.facebook.com/DroitCite](http://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter

@DroitCite